

La persévérance scolaire nous tient à cœur!

Villes et municipalités participantes

<p>Municipalité d'Amherst</p> <p>But : Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative.</p> <p>La municipalité d'Amherst s'engage à remettre à tous les finissants ayant obtenu leur diplôme une bourse selon le niveau d'étude complété, soit :</p> <table border="0"> <tr><td>Diplômé du 6^e niveau primaire</td><td>50 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé du 1^{er} niveau secondaire</td><td>100 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé du 2^e niveau secondaire</td><td>150 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé du 3^e niveau secondaire</td><td>200 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé du 4^e niveau secondaire</td><td>250 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé du 5^e niveau secondaire</td><td>300 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé niveau d'étude professionnel (DEP)</td><td>350 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé niveau d'étude collégial (DEC)</td><td>500 \$</td></tr> <tr><td>Diplômé niveau d'étude universitaire (BAC)</td><td>750 \$</td></tr> </table> <p>Les municipalités d'Amherst, de Brébeuf et de Lac des Plages mettent en commun leurs ressources financières pour la plantation d'un arbre annuellement afin d'immortaliser en inscrivant sur une plaque le nom des finissants du 6^e niveau primaire.</p> <p>Budget annuel : +/- 5 000 \$ - Entrée en vigueur : Juin 2016</p>	Diplômé du 6 ^e niveau primaire	50 \$	Diplômé du 1 ^{er} niveau secondaire	100 \$	Diplômé du 2 ^e niveau secondaire	150 \$	Diplômé du 3 ^e niveau secondaire	200 \$	Diplômé du 4 ^e niveau secondaire	250 \$	Diplômé du 5 ^e niveau secondaire	300 \$	Diplômé niveau d'étude professionnel (DEP)	350 \$	Diplômé niveau d'étude collégial (DEC)	500 \$	Diplômé niveau d'étude universitaire (BAC)	750 \$	<p>Municipalité de Brébeuf</p> <p>Afin de développer une culture de la réussite éducative, la municipalité de Brébeuf offre à ses jeunes des bourses de 1 000 \$ pour leur persévérance et leur réussite dans des études collégiales ou universitaires.</p> <p>Conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Résident de Brébeuf; ▪ Inscrits à temps plein à leur dernière session; ▪ Âgés de moins de 30 ans; ▪ Présenter une demande de bourse avant le 30 avril. <p>Critères de sélection :</p> <p>Remettre les documents exigés (lettre de présentation, lettres de référence, relevé des notes, preuve d'inscription, photos) dont un comité de sélection formé de personnes désignées par le conseil municipal procède au choix des candidats retenus.</p>	<p>Municipalité de La Minerve</p> <p>La municipalité offre le service de la voirie pour exécuter certains travaux sur le terrain et un montant de 1 000 \$ a été versé à l'école en 2015.</p>								
Diplômé du 6 ^e niveau primaire	50 \$																											
Diplômé du 1 ^{er} niveau secondaire	100 \$																											
Diplômé du 2 ^e niveau secondaire	150 \$																											
Diplômé du 3 ^e niveau secondaire	200 \$																											
Diplômé du 4 ^e niveau secondaire	250 \$																											
Diplômé du 5 ^e niveau secondaire	300 \$																											
Diplômé niveau d'étude professionnel (DEP)	350 \$																											
Diplômé niveau d'étude collégial (DEC)	500 \$																											
Diplômé niveau d'étude universitaire (BAC)	750 \$																											
<p>Municipalité de Lantier</p> <p>Programme de récompense pour réussite scolaire :</p> <table border="0"> <tr><td>Année réussie</td><td></td></tr> <tr><td>Première année</td><td>100 \$</td></tr> <tr><td>Deuxième année</td><td>100 \$</td></tr> <tr><td>Troisième année</td><td>100 \$</td></tr> <tr><td>Quatrième année</td><td>150 \$</td></tr> <tr><td>Cinquième année</td><td>150 \$</td></tr> <tr><td>Sixième année</td><td>150 \$</td></tr> <tr><td>Secondaire 1</td><td>175 \$</td></tr> <tr><td>Secondaire 2</td><td>200 \$</td></tr> <tr><td>Secondaire 3</td><td>225 \$</td></tr> <tr><td>Secondaire 4</td><td>275 \$</td></tr> <tr><td>Secondaire 5</td><td>325 \$</td></tr> <tr><td>DEP</td><td>325 \$</td></tr> </table> <p>Programme valide du 4 juillet 2017 au 15 septembre 2020.</p>	Année réussie		Première année	100 \$	Deuxième année	100 \$	Troisième année	100 \$	Quatrième année	150 \$	Cinquième année	150 \$	Sixième année	150 \$	Secondaire 1	175 \$	Secondaire 2	200 \$	Secondaire 3	225 \$	Secondaire 4	275 \$	Secondaire 5	325 \$	DEP	325 \$	<p>Ville de Mont-Tremblant</p> <p>La Ville offre une bourse de 1 000 \$ « Persévérance scolaire » à un étudiant de la Polyvalente lors du Gala des Mercures ainsi qu'une bourse de 1 000 \$ « Bourse du maire » à un étudiant du CÉGEP de Mont-Tremblant.</p>	<p>Ville de Sainte-Agathe-des-Monts</p> <p>Le conseil municipal s'est engagé à mettre en place des conditions de réussite pour ses employés-élèves, en rapport avec les modalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre d'heures de travail / semaine; ▪ Quart de travail; ▪ Respect de l'horaire scolaire; ▪ Réussite de ses employés-élèves; ▪ Valorisation pour l'obtention d'un diplôme; ▪ Être une personne en référence. <p>La Ville de Sainte-Agathe-des-Monts verse des subventions aux écoles de son territoire pour différents événements et activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Fondation pour la réussite scolaire 200 \$ ▪ Polyvalente des Monts <ul style="list-style-type: none"> ○ Programme « Option des Amériques » - Stage humanitaire 200 \$ ○ Bourses d'études – Gala Méritas – Élèves 5^e secondaire 400 \$ ○ Subvention – Programme Option hockey 2 500 \$ / année (subventions versées selon entente de 3 ans, soit de 2015 à 2017) ▪ Académie Sainte-Agathe <ul style="list-style-type: none"> ○ Subvention – Graduation des finissants de 5^e secondaire 200 \$ ▪ École Fleur-des-Neiges <ul style="list-style-type: none"> ○ Course des invincibles pour la persévérance 250 \$
Année réussie																												
Première année	100 \$																											
Deuxième année	100 \$																											
Troisième année	100 \$																											
Quatrième année	150 \$																											
Cinquième année	150 \$																											
Sixième année	150 \$																											
Secondaire 1	175 \$																											
Secondaire 2	200 \$																											
Secondaire 3	225 \$																											
Secondaire 4	275 \$																											
Secondaire 5	325 \$																											
DEP	325 \$																											